

ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DES FORFAITS JOUR



La métallurgie met en place des possibilités de mise en œuvre de contrat de forfait-jours pour des salariés cadres et non cadres.

Vous souhaitez mettre en place des forfait-jours dans votre entreprise ? Vous ne savez pas comment y procéder ? Vous n'avez pas le temps de vous y consacrer pleinement ?

NOS SOLUTIONS

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé afin de mettre en place des contrats forfait-jours dans votre entreprise, conformes aux dispositions légales et règlementaire, et optimisés pour l'employeur au regard des possibilités qui lui sont offertes.



NOS OUTILS

- Accompagnement à la décision et mise en place de forfait-jours :
- Etat des lieux : analyse du contexte existant
- Vérification du respect des stipulations conventionnelles : rémunération minimum, coefficient, suivi de la charge de travail, entretien annuel...
- Analyse des risques juridiques encourus
- Informations sur les changements législatifs intervenus récemment
- Analyse de la source juridique et ses modalités de négociation : respect des conditions de travail, santé et sécurité au travail ; droit à la déconnexion ; conditions de rémunération
- Gestion des forfaits : décompte des jours travaillés, arrivées et départs en cours d'année...



VOTRE CONTACT

Véronique GUILLON
Tél : 03.80.77.85.11
uimm21@maisondesentreprises.com

